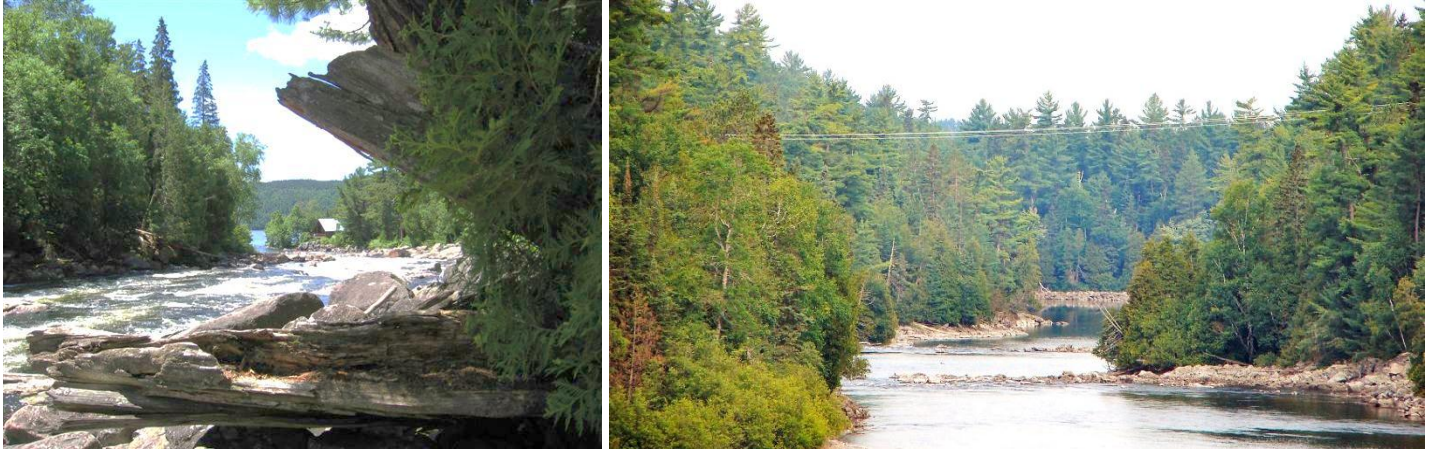


# MEMOIRE

## PRESENTE AU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PROJET DE CREATION  
DU PARC NATIONAL D'OPEMICAN



## UN PARC QUI ALLIE CONSERVATION ET BÉNÉFICES POUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Mai 2012

PAR



**Nature Québec, 2012 (mai).**

***Un parc qui allie conservation et bénéfices pour les communautés locales !*** Mémoire présenté au ministère du Développement durable, de l'Environnement, et des Parcs dans le cadre des audiences publiques sur le projet de création du parc national d'Opémican, **XX** pages.

**Rédaction**

© Sophie Gallais, chargée de projet Aires protégées

**Crédits photographiques (page couverture)**

© Kayaky, Wikimedia commons.

© P199, Wikimedia commons

**ISBN 978-2-923731-57-5 (document imprimé)**

**ISBN 978-2-923731-58-2 (document PDF)**

© Nature Québec, 2012

870, avenue De Salaberry, bureau 207, Québec (Québec) G1R 2T9

## Table des matières

<b>SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>IV</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>ÉVOLUTION DU STATUT DE CE TERRITOIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE DU PARC NATIONAL.....</b>	<b>3</b>
<b>UN PARC QUI RÉPOND AUX GÉNÉRALEMENT AUX ATTENTES DU MILIEU.....</b>	<b>6</b>
<i>Le projet de parc et les communautés autochtones.....</i>	<i>6</i>
<b>LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES D'UN PARC NATIONAL.....</b>	<b>8</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>9</b>

## SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

---

**Recommandation 1** | Nature Québec appuie l'attribution du statut de parc national d'Opémican. Toutefois, des efforts supplémentaires devront être réalisés de façon à bonifier le réseau d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue et se rapprocher de la cible gouvernementale (12 % d'aires protégées d'ici 2015).

**Recommandation 2** | Nature Québec recommande que la zone située entre le secteur de la rivière Kipawa et des falaises du lac Témiscamingue et le secteur du lac White soit protégé, sous un statut d'aires protégées III.

**Recommandation 3** | Nature Québec recommande que la limite du parc national d'Opémican soit agrandie dans le secteur du lac Témiscamingue jusqu'à la frontière entre le Québec et l'Ontario.

**Recommandation 4** | Nature Québec demande à ce que le MDDEP tienne des consultations particulières avec les communautés autochtones utilisant le territoire, et ce, avant la création du parc national d'Opémican.

**Constat 1** | Nature Québec est d'avis que l'évolution du statut du territoire d'Opémican de parc régional à parc national contribue à agrandir le réseau d'aires protégées québécois en protégeant un échantillon représentatif de la région naturelle des Laurentides méridionales.

**Constat 2** | Nature Québec est d'avis que la création du parc national d'Opémican répond aux attentes sociales de la région et contribuera à la qualité de vie des populations avoisinantes. Toutefois, les communautés autochtones devraient faire l'objet de consultations particulières.

**Constat 3** | Nature Québec considère que la création du parc national d'Opémican contribuera à la diversification économique du territoire, au soutien et à la création d'emploi localement.

## INTRODUCTION

---

En 2011, le gouvernement du Québec s'est doté de nouvelles orientations stratégiques en matière d'aires protégées. Il est ainsi prévu d'atteindre 12 % d'aires protégées sur l'ensemble du territoire québécois d'ici 2015. Dans un même temps, le gouvernement s'est fixé comme objectif d'atteindre 20 % d'aires protégées d'ici 2020 sur le territoire du Plan Nord. Alors que les initiatives de conservation sont de plus en plus dirigées au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, il ne faut pas oublier le sud du territoire. En ce sens, le projet de parc national d'Opémican est une opportunité unique car la création de parcs nationaux au sud du Québec se fait de plus en plus rare.

Le territoire du projet de parc national d'Opémican est un joyau du patrimoine naturel et culturel du Témiscamingue. La volonté de protéger ce territoire remonte ainsi à de nombreuses années et suscite l'adhésion d'une grande partie de la population. L'attribution du statut de parc national est donc une étape importante à franchir, qui concrétise ces années de mobilisation.

Nature Québec appuie fortement le projet de parc national d'Opémican et le présent mémoire tend à démontrer que ce projet s'inscrit parfaitement dans une optique de développement durable du territoire. Du point de vue environnemental, il permet la protection de forêts remarquables abritant notamment une quantité de pin blanc et pin rouge, de la quasi-totalité de la rivière Kipawa, du bassin versant du ruisseau White, d'un échantillon représentatif de la région naturelle des Laurentides méridionales, etc. Du point de vue social, ce projet répond à une attente du milieu et bénéficie d'un large appui local. Enfin, du point de vue économique, le parc national d'Opémican constitue une belle occasion de diversifier l'économie locale et de contribuer à l'essor du tourisme régional.

Toutefois, certaines recommandations de Nature Québec vise à bonifier le présent projet de parc national d'Opémican qui demeure perfectible. Aussi, il est important de souligner le réseau d'aires protégées en Abitibi-Témiscamingue est à bonifier. Avec seulement 6,5 % d'aires protégées en Abitibi-Témiscamingue (incluant le réserve de biodiversité d'Opémican), il reste encore du chemin à faire pour se rapprocher de la cible de 12 %.

### RECOMMANDATION 1

Nature Québec appuie l'attribution du statut de parc national d'Opémican. Toutefois, des efforts supplémentaires devront être réalisés de façon à bonifier le réseau d'aires protégée de l'Abitibi-Témiscamingue et se rapprocher de la cible gouvernementale (12 % d'aires protégées d'ici 2015).

## ÉVOLUTION DU STATUT DE CE TERRITOIRE

---

La volonté de protéger le territoire d'Opémican remonte aux années 1970. À ce moment, des intervenants se sont mobilisés pour protéger ce lieu. Ainsi, c'est en 1983, que le poste Opémican a été classé site historique par le gouvernement du Québec<sup>1</sup>.

En 2001, le parc régional Opémican a été créé pour protéger la pointe Opémican. Toutefois, il est bon de rappeler qu'un parc régional est défini par le ministère des Affaires municipales, des Régions, et de l'Occupation du Territoire comme *un territoire à vocation récréative dominante, établi sur des terres du domaine public ou des terres privées*<sup>2</sup>. Un parc régional ne constitue donc pas une aire protégée.

En 2007, le statut de réserve de biodiversité projetée aux fins de parc a été créé, pour répondre à l'initiative des acteurs régionaux. Considérant les enjeux de protection de la biodiversité de la région naturelle des Laurentides méridionales, et du potentiel de mise en valeur du site historique de la pointe Opémican, il est important de saluer l'évolution du statut de ce parc régional vers un statut d'aire protégée de catégorie II, reconnu selon les normes internationales de l'UICN : le parc national.

Rappelons qu'en vertu de la Loi sur les parcs, un parc national est défini comme un territoire dont « *l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive* » (Article 1.b.)

Après le parc national d'Aiguebelle, le parc national d'Opémican deviendra le 2<sup>ème</sup> parc national de la région Abitibi-Témiscamingue et le 1<sup>er</sup> parc du Témiscamingue. Nature Québec appuie l'évolution du statut de ce territoire qui permettra d'assurer la protection d'un échantillon représentatif de la région naturelle des Laurentides méridionales, de contribuer aux objectifs gouvernementaux en matière d'aires protégées (12 % d'ici 2015) et de mettre en valeur un site historique unique.

### CONSTAT 1

Nature Québec est d'avis que l'évolution du statut du territoire d'Opémican de parc régional à parc national contribue à agrandir le réseau d'aires protégées québécoises en protégeant un échantillon représentatif de la région naturelle des Laurentides méridionales.

---

<sup>1</sup> <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/RPCQ/detailBien.do?methode=consulter&bienId=92596>

<sup>2</sup> <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/intervention/parcs-regionaux/#c1447>

## IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE DU PARC NATIONAL

---

Actuellement, le territoire proposé en vue de la création du parc national est d'une superficie de 293,2 km<sup>2</sup>. Il permet entre autre de protéger :

- Un échantillon représentatif de la région naturelle des Laurentides méridionales
- La quasi-totalité du bassin versant du ruisseau White (92 %)
- La quasi-totalité de la rivière Kipawa (à l'exclusion du secteur du barrage Laniel)
- Des falaises utilisées pour la nidification du faucon pèlerin (espèce désignée vulnérable)
- Une biodiversité remarquable : 465 espèces de plantes vasculaires (10 susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables), 42 espèces de poissons (1 susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable), 22 espèces d'amphibiens et reptiles, 183 espèces d'oiseaux (1 espèce désignée vulnérable), 50 espèces de mammifères (2 susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables)
- Des zones de forte concentration de forêts matures, notamment l'île McKenzie, qui n'a jamais subi d'exploitation forestière intensive
- Une forte présence de pin blanc et de pin rouge
- Une partie du lac Témiscamingue et du lac Kipawa
- Un territoire aux fortes valeurs culturelles et historiques pour les premières nations et les non-autochtones, abritant également un potentiel archéologique important.

Toutefois, afin de bonifier le design écologique du parc national, il serait important de protéger également la zone située entre le secteur de la rivière Kipawa et des falaises du lac Témiscamingue et le secteur du lac White. La protection de ce secteur est importante pour assurer une plus grande efficacité de l'aire protégée, notamment en regard du maintien de la connectivité. Aussi, afin de maintenir certaines activités se pratiquant sur ce territoire, un statut de réserve de biodiversité pourrait être envisagé, ce qui permet le maintien de la chasse et la pêche.

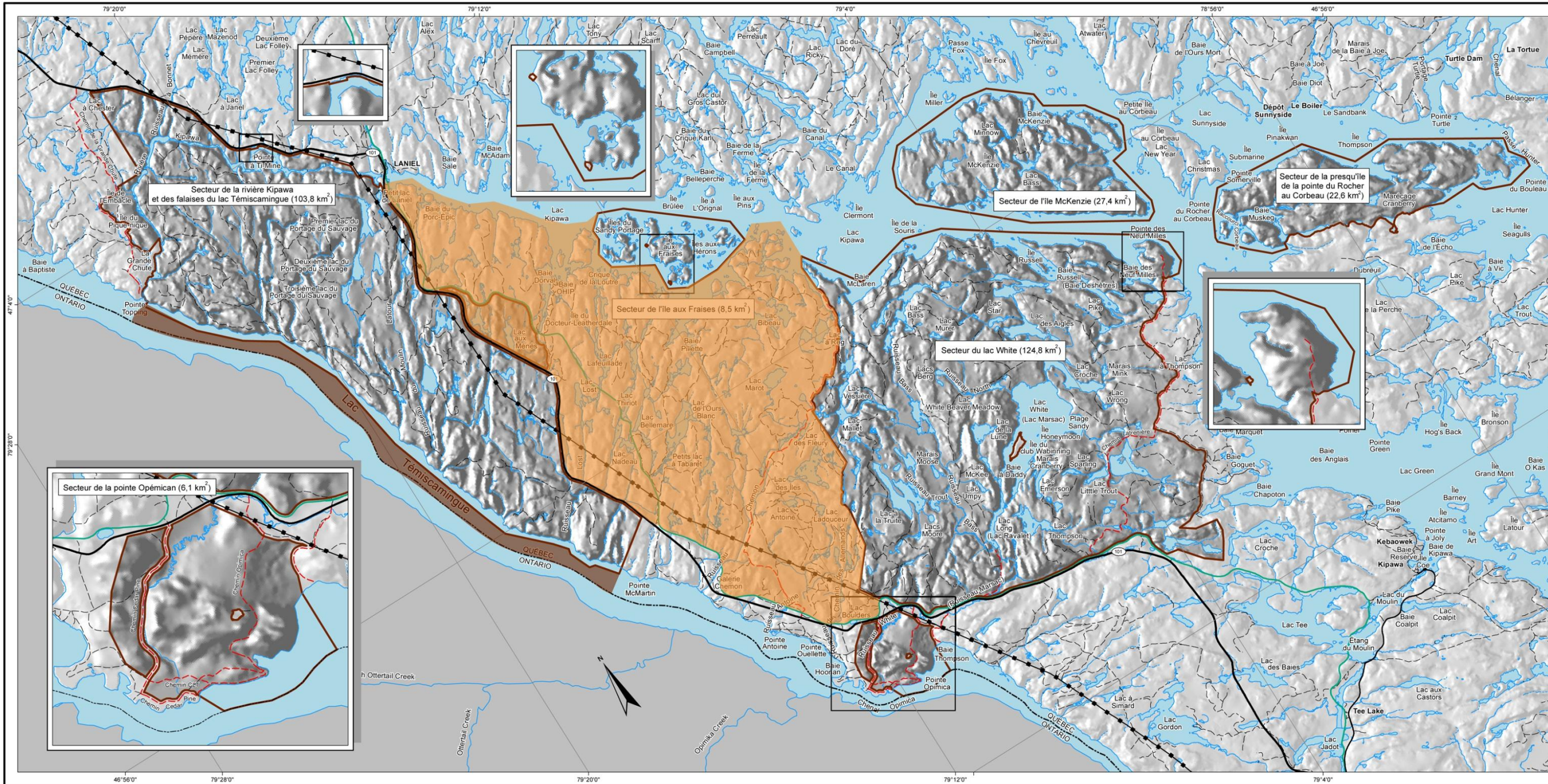
Aussi, afin de maximiser la protection du milieu aquatique du lac Témiscamingue, la limite du parc national devrait accoter la frontière entre le Québec et l'Ontario. Cela préserverait ce secteur du lac de toute activité de pêche commerciale, pouvant ainsi servir de refuge pour la faune aquatique.

## **RECOMMANDATION 2**

Nature Québec recommande que la zone située entre le secteur de la rivière Kipawa et des falaises du lac Témiscamingue et le secteur du lac White soit protégé, sous un statut d'aires protégées III.

## **RECOMMANDATION 3**

Nature Québec recommande que la limite du parc national d'Opémican soit agrandie dans le secteur du lac Témiscamingue jusqu'à la frontière entre le Québec et l'Ontario.



**Proposition d'agrandissement des limites du parc national et création d'une réserve de biodiversité**

- Réserve de biodiversité proposée
- Agrandissement de parc proposé
- Route
- Autre chemin
- Sentier multifonctionnel
- Ligne de transport d'électricité

\* Toponyme non officiel  
**Métadonnées**  
 Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84  
 Projection cartographique : Métrique transverse modifiée (MTM), fuseau 10  
 0 1 2 4 6 km  
 1/95 000  
**Sources**  
 Données : Base de données topographiques du Québec (80712) à l'échelle de 1:20 000  
 Organisme : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
 Modèle numérique d'élevation (MNE) à l'échelle de 1:20 000  
 Réalisation : Direction du patrimoine écologique et des parcs, Service des parcs, Division de la géomatique et de l'infographie  
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
 © Gouvernement du Québec, avril 2012



Source : MDDEP, 2012. Projet de parc national d'Opémican. Plan directeur provisoire : une halte historique à l'ombre des grands pins. Carte 4, section 2, p. 23.

## UN PARC QUI RÉPOND GÉNÉRALEMENT AUX ATTENTES DU MILIEU

---

Comme il a été mentionné précédemment, le projet de parc national d'Opémican répond aux attentes du milieu et d'une large partie de la population locale.

Aussi, la protection de ce territoire pourra contribuer à la qualité de vie des populations avoisinantes en leur offrant un espace voué à la récréation extensive, notamment la randonnée en période de chasse. Une diversité de l'offre d'activités récréatives pourra également avoir un impact positif pour les populations locales.

Il est important de rappeler qu'un parc national québécois est reconnu comme une aire protégée de catégorie II, en vertu des normes internationales de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Les activités à l'intérieur d'un parc sont donc contrôlées. En plus des activités industrielles, d'autres activités telles que la chasse, la pêche commerciale, l'ensemencement des cours d'eau, l'usage du VTT et de la motoneige, etc. sont interdites. La création de ce parc national s'est fait de façon à minimiser les impacts sur les usages du territoire. Même si les détenteurs de baux pour la construction d'un abri perdent leur droit de chasse, ils pourront néanmoins maintenir l'accès à cet abri. Aussi, le sentier multifonctionnel (VTT, etc.) et son emprise sont entièrement exclus des limites proposées du parc. Aussi, la pêche récréative demeure permise à l'intérieur d'un parc national.

### CONSTAT 2

Nature Québec est d'avis que la création du parc national d'Opémican répond aux attentes sociales de la région et contribuera à la qualité de vie des populations avoisinantes. Toutefois, les communautés autochtones devraient faire l'objet de consultations particulières.

## LE PROJET DE PARC ET LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Nature Québec demeure conscient que ce territoire est occupé depuis toujours par les premières nations. En ce sens, les communautés algonquines qui fréquentent ce territoire doivent être consultées de façon particulière, afin d'obtenir un consentement libre et éclairé sur le projet de parc national. Il est important que des discussions soient tenues, préalablement à la création du parc national, afin de prendre en considération les préoccupations soulevées par ces communautés et d'évaluer la conciliation possible entre les objectifs de conservation et la pratique de certaines activités traditionnelles, du moins de façon transitoire. Il y a aurait lieu, par ailleurs, que les principes qui concernent la consultation et l'éventuelle co-gestion des aires protégées soit abordée plus largement et plus équitablement, entre le MDDEP et les communautés autochtones, au-delà de ce qui est prévu dans le cadre des territoires conventionnés.

## **RECOMMANDATION 4**

Nature Québec demande à ce que le MDDEP tienne des consultations particulières avec les communautés autochtones utilisant le territoire, et ce, avant la création du parc national d'Opémican.

## LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES D'UN PARC NATIONAL

---

Les parcs nationaux québécois présentaient une fréquentation de 4,1 millions de visiteurs en 2009-2010. À titre de comparable au présent projet de parc, le parc national d'Aiguebelle a accueilli environ 40 000 visiteurs en 2009 et en 2010. Ainsi, la fréquentation du futur parc national d'Opémican peut être estimée à 40 000 visiteurs par année.

De plus, il est important de mentionner que la Sépaq a évalué que les retombées économiques locales d'un parc national étaient d'autant plus grandes que le parc était situé loin d'un grand centre urbain. Ainsi, encore pour le parc national d'Aiguebelle, les dépenses moyennes d'un visiteur ont été estimées à 1 187 \$, comparativement à 818 \$ pour l'ensemble du réseau. Aussi, il est estimé que pour 1 \$ dépensé dans un parc national, 15 \$ est dépensé dans la région.

Ces chiffres mettent en évidence le levier économique que peut constituer le parc national d'Opémican. D'ailleurs, la chambre de commerce de Témiscaming-Kipawa a réalisé un sondage auprès de ces membres sur l'approbation du projet de parc national. La quasi-totalité (96 %) des répondants ont signifié leur appui au projet (taux de participation de 30 %).<sup>3</sup>

En termes d'emploi, il est important de mentionner que la création d'une trentaine d'emploi est visée. À ce titre, le plan directeur provisoire du futur parc mentionne que « *lors de la sélection du personnel et de la réalisation des travaux, la Sépaq favorisera l'embauche locale, assurera la formation des employés et verra à ce que des membres des communautés autochtones fassent partie de l'équipe du parc* ». Aussi, la renommée du lac Kipawa pour les amateurs de canot-kayak<sup>4</sup> et l'offre d'activités de plein air offertes pourra créer « *un effet d'entraînement sur les entreprises désireuses de proposer des produits et des services aux visiteurs* ». Ainsi, le parc national d'Opémican participera à la diversification économique de la région et contribuera à soutenir et créer des emplois localement.

### CONSTAT 3

Nature Québec considère que la création du parc national d'Opémican contribuera à la diversification économique du territoire, au soutien et à la création d'emploi localement.

---

<sup>3</sup> <http://www.radio-canada.ca/regions/abitibi/2012/05/09/002-conseil-temiscaming-opemican.shtml>

<sup>4</sup> [http://www.navigaionquebec.com/documentation.php?article\\_id=15](http://www.navigaionquebec.com/documentation.php?article_id=15)

## CONCLUSION

---

Les audiences publiques sur ce projet de parc national constituent une étape importante afin de prendre en considération les recommandations et commentaires de la population, de la société civile, des organismes environnementaux et de tous les intervenants interpellés.

Nature Québec réitère son appui au projet de parc national d'Opémican et espère que cet exercice mènera à l'octroi du statut de parc national rapidement afin de permettre une protection et une mise en valeur de ce territoire remarquable pour le bénéfice des communautés.